



Aon France : un partenaire indépendant et objectif

Aon vous conseille en toute objectivité et en toute indépendance quant au choix de vos partenaires assureurs ou réassureurs.

Le capital social d'Aon France n'est détenu par aucun assureur ou réassureur, offrant ainsi la certitude d'une analyse objective des marchés au sens des dispositions figurant à l'article R 520-1 du Code des assurances.

Au quotidien, Aon s'engage à :

- vous apporter des solutions adaptées à vos besoins en mettant à votre disposition ses expertises techniques ;
- vous donner accès à l'ensemble des assureurs en France et dans le monde ;
- optimiser vos garanties ;
- défendre vos intérêts, notamment en cas de sinistre ;
- vous apporter une qualité de service au-delà des standards habituels.

Aon France est une société de courtage d'assurances et de réassurances immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 001 560. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le site internet de l'ORIAS : www.orias.fr

Selon la législation en vigueur sur l'intermédiation, Aon France exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - France

Pour toute réclamation éventuelle, Aon met à votre disposition un service dédié.

Vous pouvez nous contacter :

- par courrier à l'adresse suivante
Aon France - Service Réclamation
31-35 rue de la Fédération - 75717 Paris Cedex 15
- par mail : service.reclamation@aon.com
- par téléphone : + 33(0)1 73 10 20 24

En l'application de l'article L156-1 du Code de la consommation, le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès des services de votre courtier. Il peut être saisi par l'un des moyens suivants :

La médiation de l'assurance - Pôle CSCA – TSA 505110 - 75441 Paris Cedex 09

Mail : Le.mediateur@mediation-assurance.org

Adresse du site internet : www.mediation-assurance.org

Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique du groupe Aon en matière de protection des données personnelles et d'utilisation des données clients sur notre site Internet à l'adresse : www.aon.fr/confidentialite.

Cette note de présentation est dressée conformément aux dispositions des articles L 520-1 et R 520-1 du Code des assurances, issus respectivement de la Loi N° 2005-1564 du 15.12.2005 et du Décret N° 2006-1091 du 30.8.2006. Les chiffres figurant sur ce document sont arrêtés au 31.12.2015.

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

Qui sommes-nous ?

Le groupe Aon

Leader mondial du courtage d'assurances et de réassurances, Aon plc rassemble 72 000 personnes réparties dans 500 bureaux à travers 120 pays. En 2015, son chiffre d'affaires s'élève à 11,7 milliards de dollars.

Aon plc, dont le siège social est situé à Londres, est une société cotée à la bourse de New York (NYSE : AON).

Aon France

Fort de ses 1 000 salariés, Aon France a réalisé un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros en 2015. Les équipes d'Aon apportent à leurs clients toute leur expertise pour les accompagner sur l'ensemble de la chaîne de transfert de leurs risques : conseil, intermédiation et gestion.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Internet : www.aon.fr

Aon est susceptible d'appeler des frais de quittancement et/ou des frais accessoires lesquels frais sont indissociables de la/les police(s) d'assurance(s) intermédiaire(s). Ces mêmes frais sont réputés perçus au titre de son activité de courtage en opérations d'assurances, activité réglementée.